



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale des affaires maritimes, de la pêche
et de l'aquaculture

Sous-direction des gens de mer
Bureau des examens maritimes

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

Spécialité : Électromécanicien marine

Session : 2024

CANDIDATS ADMIS APRÈS L'ÉPREUVE DE CONTRÔLE

Le jury, déclare **définitivement admis** à l'examen du baccalauréat professionnel de la spécialité Électromécanicien marine, les candidats suivants :

Centre de Blanchet

LACROSSE Matéo, Klébert, Pointe-à-Pitre, 20216048

Centre de Ciboure

TSILA SAINT TSILA Rafi, Claude, Bayonne, 20205722

Centre de Sète

CHAOUAT Djibril, Halim, Sète, 20216624

EL OUAHABI Youssef, Sète, 20205673

Si vous estimez que cette décision est illégale, vous pouvez la contester dans un délai de deux mois à compter de la date de publication : soit par un recours administratif auprès du Président de jury, du directeur interrégional de la mer ou du directeur du service compétent outre-mer, soit par un recours contentieux auprès du Président du tribunal administratif compétent.